

# VILLE D'ARDRES

-----

## Travaux de réfections de voirie sur diverses voies communales

-----

### Avis d'appel public à la concurrence

1) Maître d'ouvrage : Ville d'Ardres 64 rue des Lombards  
BP 25 62610 ARDRES  
Tél : 03.21.46.50.20 Fax : 03.21.46.50.21

2) Objet du marché : Ville d'Ardres – réfection de voirie sur diverses voies communales.

3) Forme du marché :

Marché à procédure adaptée (Art 28 CMP)

Délai global d'exécution : 2 mois. Les travaux devront être réalisés avant le 31/10/2011.

- les entreprises pourront répondre indépendamment sur chaque lot
- les caractéristiques principales sont les suivantes :
  - lot n°1 : rue de Saint-Quentin (de la RD 943 au chemin de Nortkerque)
  - lot n°2 : chemin de Bixelle
  - lot n°3 : rue des Aubépines
  - lot n°4 : rue du Pont Inutile.

4) Critères d'attribution :

- la valeur technique des prestations au vu du mémoire technique que l'entrepreneur doit fournir      coefficient de pondération : 30%
- Le prix des prestations      coefficient de pondération : 50%
- Durée de réalisation      coefficient de pondération : 20%

Date limite de réception des offres le 25 juillet 2011 à 17h00.

5) Adresse où les offres doivent être transmises :

Maire d'Ardres, 64 rue des Lombards – BP 25 – 62610 ARDRES

Sous pli cacheté avec la mention « ne pas ouvrir – réfections de voirie sur diverses voies communales ».

6) Renseignements d'ordre administratif : Maire d'Ardres, 64 rue des Lombards – BP 25 – 62610 ARDRES – 03.21.46.50.20

7) Renseignements d'ordre technique : Service Technique, 64 rue des Lombards – BP 25 – 62610 ARDRES  
03.21.46.51.70 ou 06.22.63.61.24.

# ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

**Je déclare sur l'honneur**, en application des articles 43 à 46 du CMP :

ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction à concourir

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1 à L.8221-3, L.8221-5, L. 8251-1, L. 5221-11, L. 5221-8, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8241-2 du **code du travail** ;

ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;

ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés (pour les entreprises de plus de 20 salariées)

Date et signature